



DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20241017-DEL402024-DE



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 12

Nombre de suffrages :
17

Date de la convocation
11/10/2024

Délibération 40-2024

Objet Achat de terrain-
Détachement de la parcelle
AB120
Modification délibération
34/2023

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Dominique MAIRE, Mme Lydia ZIADE, Sandrine GAS, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT

Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Natacha BENALI donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAX donne pouvoir à Marc MUSCAT, Brigitte NEF donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Marie VITALI donne pouvoir à CHAZAL Gilbert

Etaient absent(s) :

AMEVET Lydie, RUBEAX Patrice,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

Comme il avait été présenté lors du Conseil du 29 août 2023, dans le cadre de l'aménagement de la voirie Rue des Ecoles- Traverse du Félibrige- Rue Pétrarque, notamment pour une amélioration de la circulation des bus, il a été nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle AB120. Le détachement initial prévu était de 15m2. Cependant, cette superficie est apparue insuffisante pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire propose donc un détachement d'une superficie de 17m2 avec toujours le même montant de rachat de 50€/m2 ce qui fait un montant total de 850€. La Mairie prendra en charge les frais administratifs correspondant.

Le Conseil municipal, après ouï le rapporteur, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'achat de la parcelle de 17m2 pour un montant total de 850€
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire d'établir l'acte nécessaire à cet achat
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant à faire application de la présente décision et à signer tous les documents administratifs pour sa bonne application

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Le Maire
Certifie exécutoire la présentée délibération

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Daniel BELLEGARDE

